



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

Certificat d'affichage

Je soussigné, Monsieur MENGELLE-TOUYA, Maire de la commune de Jouars-Pontchartrain, certifie que la délibération 009_2023_DACV du Conseil municipal du 20 mars 2023 à 18h30, relative à la définition des objectifs et des modalités de la concertation préalable de modification de droit commun, a été affichée le mercredi 26 juillet 2023 jusqu'au 12 octobre 2023, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, sur le panneau d'affichage municipal de la Mairie.

Elle a également été mise en ligne le 3 avril 2023.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A Jouars-Pontchartrain, le 12 octobre 2023



Le Maire

THOMAS MENGELLE-TOUYA

THOMAS MENGELLE-TOUYA